

Province de Luxembourg  
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous  
convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu  
le jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2010 à 20 heures, à la Maison communale

**Objet :**

~

CONVOCAATION du  
CONSEIL COMMUNAL

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27.05.2010**
2. **Avis sur le compte 2009 des Fabriques d'Eglise de :**
  - A) Muno
  - B) Sainte-Cécile
3. **Avis sur le budget 2011 de la Fabrique d'Eglise de Villers-devant-Orval**
4. **Marché de service financement des dépenses extraordinaires au budget 2010 – Approbation du cahier des charges et fixation du mode de financement**
5. **Modification du règlement-taxe sur la collecte et le traitement des déchets dans le cadre du service ordinaire de collecte**
6. **Modification du règlement communal sur la prime d'encouragement à la fréquentation du parc à conteneurs**
7. **S.A.C. - Renouvellement de la convention de collaboration entre la Commune d'Aubange et la Commune de Florenville – Médiation sanction administrative**
8. **Nouveau bail de location meublé à Muno – Logement Abbé Tshisuaka – Ratification décision du Collège du 22.06.2010**
9. **Approbation des conditions de la vente de bois d'automne 2010**

- 10. Travaux de réfection du mur rue Nicolai -  
Ratification des décisions du Collège communal**
- 11. Travaux entretien de voiries suite aux dégâts  
d'hiver 2008-2009 – Ratification des décisions  
du Collège communal**
- 12. Egouttage Rue du Terme et Rue du Hémeau  
à Sainte-Cécile – Autorisation à l'A.I.V.E. de prise  
de possession concernant l'acquisition d'emprises  
en pleine propriété et sous-sol – Ratification des  
décisions du Collège communal**
- 13. Travaux de transformation de l'école de Muno –  
Approbation des clauses administratives – Fixation  
du mode de passation du marché et du mode de  
financement**
- 14. Centre culturel de Florenville – Mise en conformité  
de l'installation électrique – Approbation du rapport  
d'adjudication**
- 15. Travaux d'aménagement de la traversée de Florenville –  
Approbation de l'état d'avancement n° 21 et du  
justificatif des dépassements**
- 16. Bassin de dépollution de Lacuisine – Vente d'emprises –  
Approbation du projet d'acte – Désignation du  
Comité d'Acquisition**
- 17. Personnel ouvrier communal – Emploi niveau C2  
« Brigadier-chef » à pourvoir**
- 18. Personnel ouvrier – Fixation des conditions de  
recrutement pour nomination – Ouvrier grade E2**

Par le Collège,

La Secrétaire,

Le Bourgmestre,

R. Struelens

R. Lambert